



Compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire Sylvain OBARA

Commune de Rembercourt-Sommaise
10 Rue Milaville
55250 Rembercourt-Sommaise
T 03 29 70 67 01
Mairie.rembercourt-sommaise@orange.fr

Membres présents :

M. Sylvain OBARA, Mme Anne RAMAND, M. Fabien OBARA, M. Jean-Marc GILEWICZ, M. Romuald GARDEL, Mme Marie Ange MOLLON (HACQUIN), Mme Myriam CHARLIER, M. David ROBERT (arrivé à 19h50)

Pouvoirs :

**M. David ROBERT à M. Sylvain OBARA
M. Guillaume FEVEZ à Jean-Marc GILEWICZ
Mme Maryse SANZEY à Mme Anne RAMAND**

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc GILEWICZ

Ouverture de la séance à 19 h 35

Mr le maire demande l'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour :
-Délibération sur la fongibilité des crédits du budget.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22/09/23

Approbation à l'unanimité

2. Délibération sur la fongibilité des crédits du budgets

Le Maire rappelle que par délibération n°2022-08 du 1^{er} juillet 2022, le conseil municipal a opté pour le passage anticipé au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé à compter du 1^{er} janvier 2023. Ce référentiel donne la possibilité au Maire, si le conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Cette décision doit être notifiée au comptable.

Le Maire informe alors le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement ou investissement) déterminées à l'occasion du budget.



3. Commission contrôle des listes électorales

Les membres de la commission : Mme Charlier Myriam, Mme Sanzey Maryse, Mr Monnin Laurent, Mme Hacquin Marie Claude, Mme Chenot Marie José, Mme Lecomte Sabine sont invités à se réunir le samedi 9 décembre 2023 à 10h à la salle de la mairie afin de procéder au contrôle annuel légal des listes électorales. (les membres de la commission recevront une invitation)

4. Point sur les travaux

- Sommaisne : Un rdv entre Mme Chenot, Mr Chenot Adrien, la mairie et la société Mangin, a eu lieu pour le piquetage du chemin qui sera vendu à Mr Chenot Adrien. Les éléments seront transmis au notaire pour poursuivre la procédure.
- Sommaisne : Des travaux sur la toiture de la mairie sont à prévoir en urgence : fuite (tuiles) et planche de rive côté de Mme Chenot à changer. Un devis a été établi ; la planche sera démontée lors de la pose des illuminations de Noël (1-6 décembre) et sera changée au cours de l'année 2024.
- Sommaisne : Le SMAVAS a effectué un entretien tardif de l'Aisne initialement prévu en octobre. Des travaux sur l'Aisne pour élargir le fond du lit de l'Aisne à environ 1m50 à partir de la buse jusqu'à l'ancien passage à gué seront entrepris en avril 2024. Le SMAVAS prévoit une coupe au printemps et en octobre et demande à ce que la commune prévoit également 2 passages (mai/juin – Aout/septembre), l'entreprise d'espaces verts 3 ABE sera sollicitée pour proposer un devis.
- Aménagement de sécurisation : L'ensemble des éléments prévus ont été installés. La double écluse provisoire installée sur la D902 restera jusqu'à la fin du mois de novembre pour laisser place à un marquage au sol et à la mise en place de balise J11. Pour compléter les aménagements, un passage à 30km/h de l'ensemble du village est envisagé.
- Entretien des villages : L'entreprise d'espaces verts 3 Abe a effectué la taille d'hiver et un nettoyage des caniveaux sur la commune.
- Le marquage au sol du STOP rue des cordeliers doit être repris par la CODECOM.
- Rue Joignon et rue Milaville : Quelques travaux de finition sont toujours à reprendre par l'entreprise Pierson.
- Rue de Condé : L'entreprise SOGEA doit toujours intervenir pour identifier et solutionner le problème d'éclairage public.
- Logement de la poste : la fuite du toit a été identifiée et supprimée, les dégâts sur le plafond du logement font l'objet d'une déclaration à l'assurance pour « dégât des eaux ». Un devis doit être établi par le locataire pour compléter le dossier.
- Le changement de certains panneaux d'informations concernant la circulation est à prévoir sur la commune.
- Un devis a été établi pour le changement des planches de rives sur le logement de la mairie. Les travaux sont prévus au printemps.

5. Point sur la vidéosurveillance

Les caméras de vidéosurveillance sont installées mais pas encore mises en fonctionnement. Des essais sont en cours et il sera procédé à la mise en place des panneaux pour avertir le public aux entrées du village et près de salle des fêtes. Le système devrait être opérationnel dans les prochaines semaines.

6. Colis de fin d'année

Cette année seront distribués 14 colis doubles, 28 colis simples et 5 colis pour personnes placées en maison.



7. Point sur le zonage du territoire

ZADERS : les Zones d'Accélération Des Energies Renouvelables sont à définir sur notre territoire avant le 31 décembre 2023 et devront y intégrer les zones incompatibles définies par le département et les objectifs fixés par la région au travers du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire). A noter que ces zones sont définies pour recevoir des panneaux photovoltaïques, des éoliennes, de la méthanisation ...

8. Point sur les différentes commissions

Champ de bataille de la Vaux-Marie : L'embellissement de la zone de commémoration sera réalisé par Meuse Paysage. Elle intégrera une plantation de 350 m de haies, 10 arbres fruitiers, des bancs et tables avec informations sur la bataille. Une réunion avec Meuse Paysage est planifiée le 29/11 in situ.

Un parking est également prévu.

L'ensemble des travaux est pris en charge à 100% par TotalEnergies.

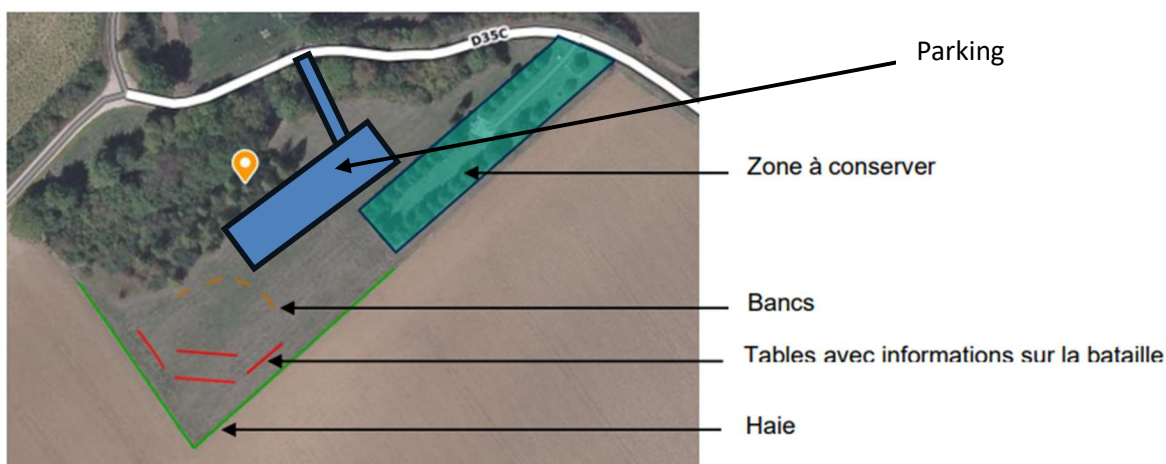
A noter que la commune a reçu 2 prix concernant ce projet :

Le 8/11 au Sénat à Paris par TotalEnergies.

Le trophée des élus « d'Eole » : remise le 21/11 au palais Lena à Paris par France Renouvelables.



Projet pouvant encore évoluer.



9. Informations et questions diverses

- Des vols ont été commis sur la commune, il est demandé à chacun une vigilance accrue et, de bien remarquer tout ce qui peut paraître suspect.
- Le transfert de la micro-crèche est toujours prévu pour le printemps 2024 par la communauté de communes. Toutes les idées concernant la requalification du bâtiment des écoles sont les bienvenues.
- Une formation concernant l'utilisation du défibrillateur DAE et les gestes qui sauvent aura lieu courant février 2024.
- Les décorations de Noël seront installées début décembre :
Nous invitons l'ensemble des volontaires le samedi 2 décembre matin au lavoir pour réviser et installer les décorations.
- Le Souvenir Français a sollicité la mairie pour une subvention annuelle. Comme pour chaque association, la commune applique le règlement et demandera la présentation des comptes de l'association pour justifier ladite subvention.
- La mairie de Pierrefitte sollicite les communes de la Codecom pour participer aux frais de fonctionnement de sa bibliothèque. A noter que la communauté de communes assume un rôle de mutualisation des moyens en faveur de la culture au profit des associations ayant un rayonnement et des projets intercommunaux dans le cadre du transfert de la compétence par les communes. Aussi après débat, il est décidé de ne pas participer aux frais de fonctionnement de la bibliothèque de Pierrefitte.
- Communication : Rappel Les moyens existants sont :
Messagerie : mairie.remberccourt-sommaisne@orange.fr
Le site <http://cmrembercourt.e-monsite.com/>
L'application Mobile PanneauPocket
Facebook

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

***Le Maire,
Sylvain OBARA***

